

République française  
 DEPARTEMENT  
 DES HAUTES-ALPES  
 -----  
 COMMUNE DE CHORGES  
 05230

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<b>Nombre des membres du conseil municipal :</b>	
Légal	23
En exercice	23
Présents	19
Représentés	1
Votants	20
- Abstentions	
<b>Nombre de Suffrages exprimés :</b>	
- pour	20
- contre	

**OBJET :**  
**Modification du tracé du  
 Chemin de Compostelle  
 sur la commune de  
 Chorges**

## SEANCE DU LUNDI 22 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 AOUT, à 19h.

Le Conseil Municipal de la Commune de CHORGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2022

Secrétaire de séance : Michèle DAVID

La séance s'est tenue en présence du public, et de la presse

**Etaient présents :** Christian DURAND, Maire, Jérôme ARNAUD, Béatrice ZAPATERIA, Gina BERTRAND, Albert GALDI, Adjoint au Maire, Robert FILIPPI, Simone ESPINASSE, Michèle DAVID, Serge COMBE, Michel PEYRON, Marie-Cécile LAINE, Stéphanie PEIX, Marie-Line GIRARD, Aurélien CROS, Maxence EINAUDI, Jérôme ESCALLIER, Sophie ROMMENS, Yann BOISLEVE, Mireille GOURLAIN.

**Etaient excusés :** Sophie VERNISSAC, Aurély GOUMAN, Claude GRAS,

**Ont donné pouvoir :** Bénédicte DUBOYS à Béatrice ZAPATERIA

### NOMENCLATURE :

9 Autres domaines de compétences  
 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Vu le code général des collectivités

Vu le code de la propriété des personnes publiques

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 concernant le régime juridique des chemins de randonnée pédestre

Considérant la nécessité de modifier le tracé du chemin pour des raisons de sécurité

Monsieur le Maire expose

Le « Chemin de Saint-Jacques de Compostelle » est emprunté, depuis le Moyen-Âge, par les pèlerins et voyageurs se rendant à Compostelle. Son itinéraire traverse notre territoire en passant par Prunières, Saint-Apollinaire, Chorges et Savines-Le-Lac.

Le tracé actuel du « Chemin de Compostelle » reprend le tracé du GR653D (*Via Domitia*) reliant les communes de Montgenèvre à Arles. Or ce GR653D emprunte les routes départementales D541 et D9 sur la majorité de son parcours, entre les communes de Savines-le-Lac et Chorges, causant une insécurité pour les randonneurs et pèlerins. Compte-tenu de la progression du tourisme vert sur notre territoire et de la hausse constante de la fréquentation de cet axe par les randonneurs, il convient de proposer un itinéraire plus sûr et plus agréable par l'utilisation des chemins ruraux communaux.

Ainsi, il est proposé pour la portion Les Gourres-Chorges d'emprunter les chemins communaux suivants (voir carte en annexe de la présente délibération) :

Soit depuis la commune de Prunières (Les Gourres) -> Chemin de Chorges aux Réalons -> Chemin des Bertrands au Bourget -> Chemin de Chorges aux Bertrands -> Chemin des Foulons -> Chemin du Moulin Neuf et Moulin La Butte -> Sentier le long du Torrent des Moulottes (parcelles B1364 à B1367, B909 lieu-dit Reclus).

Afin que ce changement d'itinéraire soit entériné, il est nécessaire que le Conseil municipal donne son accord pour autoriser le passage du « Chemin de Compostelle » à emprunter les chemins ruraux de la commune.

Acte administratif certifié  
 exécutoire compte-tenu

Et de la réception en  
 préfecture  
 Le

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/08/2022

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée**

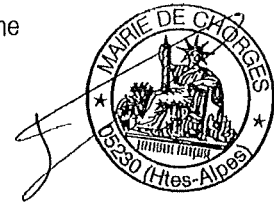
- D'autoriser le passage du « Chemin de Compostelle » sur les chemins ruraux communaux selon les tracés présentés en annexe
- De l'autoriser à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**Adopte la délibération**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Christian DURAND



REÇU EN PREFECTURE

le 24/08/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-005-210500401-20220822-DCH2022\_148

République française  
 DEPARTEMENT  
 DES HAUTES-ALPES  
 -----  
 COMMUNE DE CHORGES  
 05230

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<b>Nombre des membres du conseil municipal :</b>	
Légal	23
En exercice	23
<b>Présents</b>	<b>19</b>
<b>Représentés</b>	<b>1</b>
<b>Votants</b>	<b>20</b>
- Abstentions	
<b>Nombre de Suffrages exprimés :</b>	
- pour	20
- contre	

## SEANCE DU LUNDI 22 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 AOUT, à 19h.  
 Le Conseil Municipal de la Commune de CHORGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2022

Secrétaire de séance : Michèle DAVID

La séance s'est tenue en présence du public, et de la presse

**Etaient présents :** Christian DURAND, Maire, Jérôme ARNAUD, Béatrice ZAPATERIA, Gina BERTRAND, Albert GALDI, Adjoint au Maire, Robert FILIPPI, Simone ESPINASSE, Michèle DAVID, Serge COMBE, Michel PEYRON, Marie-Cécile LAINE, Stéphanie PEIX, Marie-Line GIRARD, Aurélien CROS, Maxence EINAUDI, Jérôme ESCALLIER, Sophie ROMMENS, Yann BOISLEVE, Mireille GOURLAIN.

**Etaient excusés :** Sophie VERNISSAC, Aurély GOUMAN, Claude GRAS

**Ont donné pouvoir :** Bénédicte DUBOYS à Béatrice ZAPATERIA

**OBJET :**  
**Décision modificative n°1  
 du budget annexe du  
 camping**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des clients ayant réservé des emplacement ou chalets au camping n'ont pu venir en séjour pour des raisons de santé (certificats à l'appui). Pour ce motif, les acomptes versés sont remboursés. Les crédits pour « autres charges exceptionnelles » n'ayant pas été prévus, il convient d'adopter une décision modificative pour les y affecter.

### NOMENCLATURE :

- 7. Finances Locales
- 7.1 Décisions budgétaires

05040	Commune de CHORGES	DM n°1 2022
Code INSEE	CAMPING	

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### REMBOURSEMENTS ACOMPTES CLIENTS

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévus ( fonctionnement )	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévus ( fonctionnement )</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Acte administratif certifié  
 exécutoire compte-tenu

Et de la réception en  
 préfecture  
 Le

REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- **De VALIDER** la décision modificative n°1 du budget du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

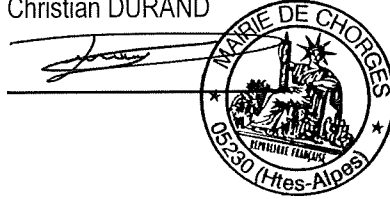
**Adopte la délibération**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian DURAND



REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2022

Application agréée E-legalite.com

République française  
 DEPARTEMENT  
 DES HAUTES-ALPES  
 -----  
 COMMUNE DE CHORGES  
 05230

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<b>Nombre des membres du conseil municipal :</b>	
Légal	23
En exercice	23
Présents	19
Représentés	1
Votants	20
- Abstentions	
<b>Nombre de Suffrages exprimés :</b>	
- pour	20
- contre	

SEANCE DU LUNDI 22 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 AOUT, à 19h.  
 Le Conseil Municipal de la Commune de CHORGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2022

Secrétaire de séance : Michèle DAVID

La séance s'est tenue en présence du public, et de la presse

**Etaient présents :** Christian DURAND, Maire, Jérôme ARNAUD, Béatrice ZAPATERIA, Claude GRAS, Gina BERTRAND, Albert GALDI, Adjoint au Maire, Robert FILIPPI Simone ESPINASSE, Michèle DAVID, Serge COMBE, Michel PEYRON, Marie-Cécile LAINE, Stéphanie PEIX, Marie-Line GIRARD, Aurélien CROS, Jérôme ESCALLIER, Sophie ROMMENS, Yann BOISLEVE, Mireille GOURLAIN.

**Etaient excusés :** Sophie VERNISSAC, Aurély GOUMAN, Maxence EINAUDI

**Ont donné pouvoir :** Bénédicte DUBOYS à Béatrice ZAPATERIA

**OBJET :**  
**Création d'un emploi non permanent - accroissement temporaire d'activité au Camping**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

**NOMENCLATURE :**

4.Fonction Publique  
 4.2 Personnel Contractuel

Considérant les besoins de service au sein du service camping,  
 Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de créer :

- 1 poste non permanent d'Adjoint administratif (catégorie hiérarchique C) à temps non complet à raison de 17,5h hebdomadaires pour accroissement temporaire d'activité, du 23/10/2022 au 13/11/2022, rémunéré sur le grade des Adjoint administratifs Territoriaux, du 1<sup>er</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon, selon l'ancienneté et l'expérience de l'agent, afin d'assurer les fonctions d'accueil du camping municipal de Chorges.

- de créer ledit poste.  
 - de l'autoriser à signer le contrat correspondant.

Précise que les crédits sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

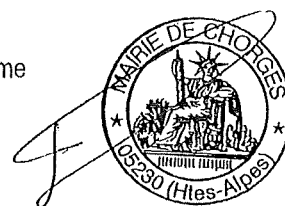
**Adopte la délibération**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

Acte administratif certifié  
 exécutoire compte-tenu

Et de la réception en  
 préfecture  
 Le

Pour extrait certifié conforme  
 Le Maire,  
 Christian DURAND



REÇU EN PREFECTURE

le 24/08/2022

Application agréée E-legalite.com

République française  
 DEPARTEMENT  
 DES HAUTES-ALPES  
 -----  
 COMMUNE DE CHORGES  
 05230

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<b>Nombre des membres du conseil municipal :</b>	
Légal	23
En exercice	23
Présents	19
Représentés	1
Votants	20
- Abstentions	
<b>Nombre de Suffrages exprimés :</b>	
- pour	20
- contre	

## OBJET :

**Création d'emplois non permanents  
 accroissement temporaire agents d'entretien et/ou service**

## SEANCE DU LUNDI 22 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 AOUT, à 19h.

Le Conseil Municipal de la Commune de CHORGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2022

Secrétaire de séance : Michèle DAVID

La séance s'est tenue en présence du public, et de la presse

**Etaient présents :** Christian DURAND, Maire, Jérôme ARNAUD, Béatrice ZAPATERIA, Claude GRAS, Gina BERTRAND, Albert GALDI, Adjoint au Maire, Robert FILIPPI Simone ESPINASSE, Michèle DAVID, Serge COMBE, Michel PEYRON, Marie-Cécile LAINE, Stéphanie PEIX, Marie-Line GIRARD, Aurélien CROS, Jérôme ESCALLIER, Sophie ROMMENS, Yann BOISLEVE, Mireille GOURLAIN.

**Etaient excusés :** Sophie VERNISSAC, Aurély GOUMAN, Maxence EINAUDI

**Ont donné pouvoir :** Bénédicte DUBOYS à Béatrice ZAPATERIA

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

## NOMENCLATURE :

4.Fonction Publique  
 4.2 Personnel Contractuel

Considérant le travail de mutualisation en cours au sein de différents services de la mairie (notamment entretien, restauration, BNPA, camping),

Considérant que les besoins de service permanents de ces services ne sont à ce jour pas arrêtés (du fait de congé maladie de longue durée),

Considérant la nécessité de sécuriser l'organisation et de fidéliser des agents au sein de la mairie,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de créer :

- 1 poste non permanent d'Adjoint technique à temps complet (catégorie hiérarchique C) pour accroissement temporaire d'activité, du 01/09/2022 au 31/10/2022, rémunéré sur le grade des Adjoints Techniques Territoriaux, du 1<sup>er</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon, selon l'ancienneté et l'expérience de l'agent, afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien et/ou de service au sein des services de la mairie de Chorges.

- 1 poste non permanent d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 20h hebdomadaires (catégorie hiérarchique C) pour accroissement temporaire d'activité, du 01/09/2022 au 31/12/2022, rémunéré sur le grade des Adjoints Techniques Territoriaux, du 1<sup>er</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon, selon l'ancienneté et l'expérience de l'agent, afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien et/ou de service au sein des services de la mairie de Chorges.

- 3 postes non permanent d'Adjoint technique (catégorie hiérarchique C) à temps non

Acte administratif certifié  
 exécutoire compte-tenu

Et de la réception en  
 préfecture  
 Le

REÇU EN PREFECTURE

le 29/08/2022

Application agréée E-legalite.com

complet à raison de 14h hebdomadaires (uniquement sur les périodes scolaires) pour accroissement temporaire d'activité, du 01/09/2022 au 09/07/2023, rémunéré sur le grade des Adjoints Techniques Territoriaux, du 1<sup>er</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon, selon l'ancienneté et l'expérience de l'agent, afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien des locaux et/ou d'agent de service au sein des restaurants scolaires de la Commune de Chorges.

- 1 poste non permanent d'Adjoint technique (catégorie hiérarchique C) à temps non complet à raison de 16h hebdomadaires (uniquement sur les périodes scolaires) pour accroissement temporaire d'activité, du 01/09/2022 au 09/07/2023, rémunéré sur le grade des Adjoints Techniques Territoriaux, du 1<sup>er</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon, selon l'ancienneté et l'expérience de l'agent, afin d'assurer les fonctions d'agent de service au sein du restaurant scolaire de la Commune de Chorges.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de créer lesdits poste.
- de l'autoriser à signer les contrats correspondants.

Précise que les crédits sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

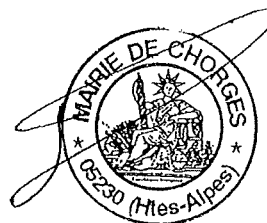
**Adopte la délibération**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian DURAND



REÇU EN PREFECTURE

le 29/08/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-005-210500401-20220822-DCM2022\_145

République française  
 DEPARTEMENT  
 DES HAUTES-ALPES  
 -----  
 COMMUNE DE CHORGES  
 05230

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<b>Nombre des membres du conseil municipal :</b>	
Légal	23
En exercice	23
Présents	19
Représentés	1
Votants	20
- Abstentions	
<b>Nombre de Suffrages exprimés :</b>	
- pour	20
- contre	

## OBJET :

**Création d'un poste non permanent pole affaires générales**

## SEANCE DU LUNDI 22 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 AOUT, à 19h.

Le Conseil Municipal de la Commune de CHORGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2022

Secrétaire de séance : Michèle DAVID

La séance s'est tenue en présence du public, et de la presse

Etaient présents : Christian DURAND, Maire, Jérôme ARNAUD, Béatrice ZAPATERIA, Claude GRAS, Gina BERTRAND, Albert GALDI, Adjoint au Maire, Robert FILIPPI Simone ESPINASSE, Michèle DAVID, Serge COMBE, Michel PEYRON, Marie-Cécile LAINE, Stéphanie PEIX, Marie-Line GIRARD, Aurélien CROS, Jérôme ESCALLIER, Sophie ROMMENS, Yann BOISLEVE, Mireille GOURLAIN.

Etaient excusés : Sophie VERNISSAC, Aurély GOUMAN, Maxence EINAUDI

Ont donné pouvoir : Bénédicte DUBOYS à Béatrice ZAPATERIA

## NOMENCLATURE :

- 4.Fonction Publique
- 4.2 Personnel Contractuel

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,  
 Considérant les besoins de service au sein du Pôle administration générale, liés à des absences pour congé maladie et/ou parental.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il apparait nécessaire, pour garantir la continuité de service

- De créer un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'agent administratif à hauteur de 20 heures hebdomadaires, du 26 septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 rémunéré du 1<sup>er</sup> échelon au 12<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint administratif, selon l'ancienneté et les compétences de l'agent retenu.
- De l'autoriser à signer le contrat correspondant.

Précise que les crédits sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

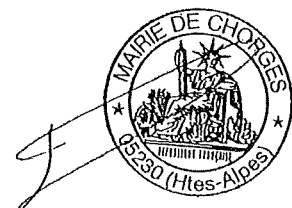
**Adopte la délibération**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

Acte administratif certifié  
 exécutoire compte-tenu

Et de la réception en  
 préfecture  
 Le

Pour extrait certifié conforme  
 Le Maire,  
 Christian DURAND





République française  
 DEPARTEMENT  
 DES HAUTES-ALPES  
 -----  
 COMMUNE DE CHORGES  
 05230

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<b>Nombre des membres du conseil municipal :</b>	
Légal	23
En exercice	23
Présents	19
Représentés	1
Votants	20
- Abstentions	
<b>Nombre de Suffrages exprimés :</b>	
- pour	20
- contre	

## OBJET :

**Contrat de mise à disposition Individuelle avec l'ESAT Céüze**

## SEANCE DU LUNDI 22 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 AOUT, à 19h.  
 Le Conseil Municipal de la Commune de CHORGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2022

Secrétaire de séance : Michèle DAVID

La séance s'est tenue en présence du public, et de la presse

**Etaient présents :** Christian DURAND, Maire, Jérôme ARNAUD, Béatrice ZAPATERIA, Claude GRAS, Gina BERTRAND, Albert GALDI, Adjoint au Maire, Robert FILIPPI Simone ESPINASSE, Michèle DAVID, Serge COMBE, Michel PEYRON, Marie-Cécile LAINE, Stéphanie PEIX, Marie-Line GIRARD, Aurélien CROS, Jérôme ESCALLIER, Sophie ROMMENS, Yann BOISLEVE, Mireille GOURLAIN.

**Etaient excusés :** Sophie VERNISSAC, Aurély GOUMAN, Maxence EINAUDI

**Ont donné pouvoir :** Bénédicte DUBOYS à Béatrice ZAPATERIA

## NOMENCLATURE :

4.Fonction Publique  
 4.4 Autres catégorie de personnel

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu le Code général de la fonction publique,  
 Vu la délibération n°2021-155 expliquant la démarche entreprise entre la mairie de Chorges et l'ESAT Céüze et validant le contrat de mise à disposition Individuelle pour la période du 15/09/2021 au 14/09/2022,  
 Considérant le projet de contrat de mise à disposition Individuelle proposé par l'ESAT Céüze pour poursuite de cette mise à disposition d'un travailleur en situation de handicap au sein du centre technique municipal de Chorges.  
 Considérant que la mairie souhaite renouveler la démarche.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider le principe
- de l'autoriser à signer le contrat

Précise que les crédits sont prévus au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

## Adopte la délibération

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

Acte administratif certifié  
 exécutoire compte-tenu

Et de la réception en  
 préfecture  
 Le

Pour extrait certifié conforme  
 Le Maire,  
 Christian DURAND



République française  
 DEPARTEMENT  
 DES HAUTES-ALPES  
 -----  
 COMMUNE DE CHORGES  
 05230

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des membres du conseil municipal :	
Légal	23
En exercice	23
Présents	19
Représentés	1
Votants	20
- Abstentions	
Nombre de Suffrages exprimés :	
- pour	
- contre	

## OBJET :

Convention d'occupation  
 du domaine public –  
 installation d'une antenne  
 relais de téléphonie

## SEANCE DU LUNDI 22 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 AOUT, à 19h.

Le Conseil Municipal de la Commune de CHORGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2022

Secrétaire de séance : Michèle DAVID

La séance s'est tenue en présence du public, et de la presse

Etaient présents : Christian DURAND, Maire, Jérôme ARNAUD, Béatrice ZAPATERIA, Claude GRAS, Gina BERTRAND, Albert GALDI, Adjoint au Maire, Robert FILIPPI Simone ESPINASSE, Michèle DAVID, Serge COMBE, Michel PEYRON, Marie-Cécile LAINE, Stéphanie PEIX, Marie-Line GIRARD, Aurélien CROS, Jérôme ESCALLIER, Sophie ROMMENS, Yann BOISLEVE, Mireille GOURLAIN.

Etaient excusés : Sophie VERNISSAC, Aurély GOUMAN, Maxence EINAUDI

Ont donné pouvoir : Bénédicte DUBOYS à Béatrice ZAPATERIA

## NOMENCLATURE :

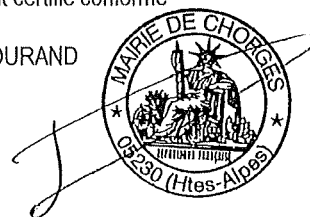
3. Domaine et Patrimoine  
 3.5 Autres actes de gestion du  
 domaine public

Le projet de délibération est ajourné

Acte administratif certifié  
 exécutoire compte-tenu

Et de la réception en  
 préfecture  
 Le

Pour extrait certifié conforme  
 Le Maire,  
 Christian DURAND



REÇU EN PREFECTURE

le 24/08/2022

Application agréée E-legalite.com